

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU 12 FEVRIER 2008**

Par suite d'une convocation en date du 04/02/2008, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 12/02/2008 à 20 H 00 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, C. ARMAND, K. CONTE, B. CUENOT, G. LINVAL

Absents : H. GAGNOR

Absents excusés : JP. ARMAND – C. ARMAND – C. NARDINO

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Karen CONTE qui accepte cette fonction.

**OBJET DE LA REUNION**

**I/ COMPTABILITE :**

- **VALIDATION DES COMPTES DE GESTION**
- **VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**
- **AFFECTATION DES RESULTATS**
- **PREPARATION BUDGETS PRIMITIFS 2008**

**II/ TRAVAUX EN COURS :**

- **DOSSIER MULTISERVICES** : travaux complémentaires
- **PROTECTION DU MONT SOUVANCE** : travaux complémentaires
- **RENOVATION DES LOGEMENTS BATIMENT DE LA MAIRIE** : validation de l'estimation des travaux et des honoraires du maître d'œuvre
- **MUR MALLE PLANCHE** : nouvelle solution

**III/ PROJETS :**

- **SKATE PARK + JEUX ENFANTS** : achat des éléments et demande de subvention
- **ACHAT DE TERRAINS**

**IV/ EAU ET ASSAINISSEMENT :**

- **BRANCHEMENTS PLOMB** : actualisation du programme 2008
- **REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT** : nouvelles redevances mises en place
- **BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT** : point de situation sur les projets

**V/ ENFANCE :**

- **ENQUETE** : sur les besoins de garde a Deluz et Laissey
- **INFORMATIONS** : nouveaux rideaux à la salle de psychomotricité (aux normes M1)

**VI/ ELECTIONS :**

- **TENUE DES BUREAUX DE VOTE**

**VII/ INFORMATIONS :**

- **Viabilisation parcelle impasse Malle Planche**
- **Aire de camping-car**
- **Accord avec TDF pour l'installation de R'LAN WIZEO**
- **Fête foraine les 26/27 avril 2008**

**VIII/ QUESTIONS DIVERSES**

## I/ COMPTABILITE

### - VALIDATION DES COMPTES DE GESTION

Le Maire présente au Conseil les comptes de gestion 2007 du percepteur qui sont identiques aux comptes administratifs de la Commune.

### L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les comptes de gestion 2007 de tous les budgets.

### - VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Maire quitte la séance mais avant nomme Dominique MESNIER, Premier Adjoint, Président de la séance.

Le Président présente au Conseil les comptes administratifs 2007 de la Commune qui sont identiques aux comptes de gestion du Percepteur.

### L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les comptes administratifs 2007 de tous les budgets.

### - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire reprend la présidence du Conseil et lui soumet les affectations de résultats pour les divers budgets.

Il rappelle que l'affectation des résultats concerne les résultats de fonctionnement. Les résultats d'investissement sont reportés obligatoirement en investissement (ligne 001 en dépenses si résultat négatif et en ligne 001 en recettes si résultat positif).

### L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les affectations de résultat comme suit :

#### BUDGET COMMUNAL

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA S.I.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTE A REALISER (SOLDE)	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	+273.514,92 €		- 74.545,54 €	- 239.115,00 €	- 40.145,62 €
FONCT	+ 78.804,17 €		+ 98.366,16 €		+177.170,33 €

#### AFFECTATION OBLIGATOIRE :

↪ A la couverture d'autofinancement (compte 1068) pour 40.145,62 €

#### AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

↪ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 137.024,71 € (177.170,33 € - 40.145,62 €)

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA S.I.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTE A REALISER (SOLDE)	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 53.109,42 €		+37.616,64 €	+14.476,00 €	- 1.016,78 €
FONCT	+ 8.060,49 €	- 3.894,42 €	+12.852,52 €		+17.018,59 €

#### AFFECTATION OBLIGATOIRE :

↪ A la couverture d'autofinancement (compte 1068) pour 1.016,78 €

#### AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

↪ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 16.001,81 € (soit 17.018,59 € - 1.016,78 €)

### BUDGET EAUX

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA S.I.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTE A REALISER (SOLDE)	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST	- 4.947,09 €		+ 13.435,87 €	- 7.596,00 €	+ 892,78 €
FONCT	+ 12.992,00 €	- 5.336,09 €	+ 13.705,08 €		+ 21.360,99 €

#### AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

↳ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 21.360,99 €

### BUDGET CCAS

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA S.I.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTE A REALISER (SOLDE)	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST					
FONCT	+ 98,89 €		+ 2.030,72 €		+ 2.129,61 €

#### AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

↳ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 2.129,61 €

### BUDGET MULTISERVICES

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA S.I.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTE A REALISER (SOLDE)	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST			- 80.269 ,84 €	- 95.916,00 €	- 176.185,84 €
FONCT			- 6.366,73 €		- 6.366,73 €

#### AFFECTATION DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT

↳ Déficit à reporter (ligne 002 en dépenses de fonctionnement) pour 6.366,73 €

#### - PREPARATION BUDGETS PRIMITIFS 2008

Après concertation au sein du Conseil Municipal, il est décidé que le budget 2008 se votera après les élections municipales avec la nouvelle équipe.

La Préfecture a annoncé que le délai de vote des budgets, en raison des élections, sera jusqu'au 15 avril au lieu du 31 mars habituellement.

Dans le budget investissement il ne faudra pas oublier :

- le multiservices
- la salle des fêtes
- la rénovation de la maison « Lairon ». Le Maire pense qu'il sera possible que la Commune achète les matériaux et que les bénévoles s'occupe des travaux. B. CUENOT propose de coupler cela avec la salle des fêtes.

## **II/ TRAVAUX EN COURS**

### **- DOSSIER MULTISERVICES : travaux complémentaires**

Le Maire présente au Conseil les devis de travaux supplémentaires pour le multiservices :

DEVIS 1 : Entreprise CHAILLET pour des travaux supplémentaires sur l'extension + reprise de linteaux (brûlés) + réfection complète de l'escalier extérieur ⇒ le tout pour 20.097,30 € TTC

DEVIS 2 : Entreprise BELLOTTI pour terrassement supplémentaires ⇒ 605,88 € TTC

DEVIS 3 : Entreprise BROZETTI pour la fourniture et la pose d'une climatisation dans la partie épicerie (vivement conseillé par les professionnels) ⇒ 2.902,25 € TTC.

DEVIS 4 : Estimation de Mr PROUDHON, économiste :

- Suppression des acrotères soit une moins-value de 1.271,30 € HT

- Remplacement du garde corps sur la descente de l'escalier soit une plus-value de 1.839,00 € HT

### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal, se fondant sur l'article 35 du code des marchés qui stipule que les marchés initiaux peuvent être augmentés jusqu'à 50 % en cas d'imprévu (ce qui est le cas : linteaux brûlés – escaliers dégradés et dangereux...), valide à l'unanimité les devis supplémentaires et autorise le Maire à signer les avenants au marché adéquats.**

### **- PROTECTION DU MONT SOUVANCE : travaux complémentaires**

Le Maire soumet au Conseil le devis de l'entreprise CLIVIO pour des travaux supplémentaires de protection du Mont de Souvance. Montant 7.101,25 € TTC.

En effet, depuis que la consultation a été lancée une maison s'est construite au lotissement et il faut protéger aussi cette partie là du Mont Souvance contre les chutes de pierres.

### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce devis supplémentaire et autorise la Maire à le signer pour un montant de 7.101,25 € TTC.**

### **- RENOVATION DES LOGEMENTS BATIMENT DE LA MAIRIE :**

#### **o Validation de l'estimation des travaux et des honoraires du maître d'œuvre**

Le Maire présente les conclusions prises par la Commission Bâtiments concernant l'estimation des travaux pour la rénovation des deux logements.

Estimation globale : 90.617,78 € HT

Garder les fenêtres bois : - 12000 € HT de l'estimation

Peinture intérieur : - 10000 € HT de l'estimation

Plomberie : - 700 € HT de l'estimation

Coût final des travaux : (environ) 68000 € HT soit 81328 € TTC

### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les décisions prises par la Commission Bâtiments.**

#### **o Location du logement « ex-Liger »**

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de reloger temporairement la famille BOUVET / DESSENT qui a subi un incendie dans sa maison. Cette location serait d'une durée d'environ 6 mois, le temps que les travaux de réparation de leur maison soient faits. Loyer : 372,05 € + charges 79 €.

### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION**

**Le Maire ayant un intérêt dans ce vote ne prend pas part au vote,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le relogement d'urgence de la famille BOUVET / DESSENT. L'AIVS se chargera des démarches administratives.**

#### **o INFORMATION :**

Le Maire informe le Conseil qu'il a demandé un devis pour changer la totalité des fenêtres du bâtiment de la Mairie ; ce devis pourra éventuellement s'inscrire dans le budget 2008 de la Commune.

- **MUR « CHEMIN LATERAL » IMPASSE MALLE PLANCHE : nouvelle solution**

Le Maire soumet une nouvelle solution au Conseil pour l'édification du mur que la SNCF demande afin de pouvoir céder à la Commune le chemin dit latéral Impasse Malle Planche.

Il rappelle que le service ingénierie avait évalué la construction de ce mur à 75.000 €.

Le Maire propose au conseil de faire le terrassement par une entreprise et faire monter le mur aux agents communaux.

B. CUENOT et D. MESNIER soumettent le problème de la conformité du mur. Est-ce que la SNCF pourrait faire détruire le mur s'il n'est pas conforme ? Le Maire rappelle que tant que la Commune n'est pas propriétaire de ce chemin, aucune pose d'enrobé ne peut être envisagée.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nouvelle proposition du Maire à savoir terrassement par une entreprise et construction du mur par les agents.**

**III/ PROJETS**

- **SKATE PARK : achat des éléments et demande de subvention**

Le Maire propose au Conseil d'acquiescer pour le skate park : un lanceur + un funbox le tout pour environ 10.000 € TTC (catalogue décliné).

Pour l'aire de jeux des petits : une cabane/toboggan pour 3.700 € TTC (y compris les dalles amortissantes).

Il rappelle que le Conseil général subventionne les créations d'aire de jeux à hauteur de 30 % du HT.

B. CUENOT explique qu'il n'était pas question d'acheter tout de suite qu'il fallait voir le projet dans sa globalité (réaménagement de toute la place).

D. MESNIER est gêné par la précipitation du projet et la répercussion sur le budget 2008 qui n'est pas encore prêt. Le Maire rappelle qu'il a promis aux jeunes une réponse au printemps, après une étude avec eux depuis septembre 2007.

B. CUENOT exprime une crainte quant à l'accord du futur conseil sur un tel projet.

**Suite au refus de vote et au débat évoqué, le Maire retire de l'ordre du jour ce point. La nouvelle équipe municipale aura la charge de ce projet.**

- **ACHAT DE TERRAINS**

Ordre du jour ajourné.

**IV/ EAU / ASSAINISSEMENT**

- **ACTUALISATION DU PROGRAMME 2008 DES REMPLACEMENTS DE BRANCHEMENTS PLOMB**

Le Premier Adjoint fait un bilan des branchements plomb.

- **NOUVELLES REDEVANCES 2008 SUR LES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Le Premier Adjoint informe le Conseil des deux nouvelles redevances :

1/ La redevance pollution domestique (eau) = 0.19 € / m<sup>3</sup>

2/ La redevance modernisation des réseaux (assainissement) = 0.13 € / m<sup>3</sup>

Ces taux seront appliqués progressivement :

1/ Eau : 0.038 € / m<sup>3</sup> en 2008

2/ Assainissement : 0.026 € / m<sup>3</sup> en 2008

- **POINT DE SITUATION SUR LES PROJETS ET DOSSIERS DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Cf. : feuille annexe

**V/ ENFANCE**

- **INFORMATIONS :**

- **enquête sur les besoins de garde à Deluz et Laissey**

Comme il avait été décidé lors du dernier Conseil, une enquête est en cours sur les Communes de Deluz et Laissey afin de connaître tous les besoins de garderie des parents.

○ **nouveaux rideaux à la salle de psychomotricité (aux normes M1)**

Les rideaux dans la salle psychomotricité ont été posés le mercredi 6 février 2008. Coût : 1.680 € TTC

## **VI/ ELECTIONS**

### **- TENUE DES BUREAUX DE VOTE**

Chaque Conseiller s'inscrit pour tenir le bureau de vote du 09/03/2008.

Pour les autres membres, le Maire, en tant que Président du bureau de vote élaborera son organisation.

## **VII/ INFORMATIONS**

### **- Viabilisation parcelle impasse Malle Planche**

Le Maire informe le Conseil que la parcelle achetée par la Commune à Dominique MESNIER a été viabilisée par l'entreprise PUSARD en même temps que la création de l'aire de retournement.

Coût de viabilisation : 12.029,79 € TTC (avec possibilité de subvention).

### **- Aire de camping-car**

**Point Ajourné.**

### **- Accord avec TDF pour l'installation de R'LAN WIZEO**

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune de Laissey possède un pylône (de relais TV) sur la Commune de Champlive dont TDF est usufruitier. La Société WIZEO veut mettre un wimax pour couvrir le secteur en très haut débit sur ce pylône. Le Maire négocie en ce moment avec TDF pour qu'il ne demande rien à WIZEO pour cette installation et en échange WIZEO couvrirait la Commune de Laissey gratuitement en très haut débit (au lieu de 4.000 €). Toutefois quelque chose aurait été installé à Montfaucon qui couvrirait le secteur jusqu'à Pontarlier (à suivre).

Le Maire rappelle aussi que la convention entre TDF et la Commune est valable jusqu'en 2010 et qu'il ne faudra pas oublier de la renégocier. En effet, actuellement le loyer est d'environ 300 € par an alors que la Commune pourrait largement percevoir 20.000 €. Faire donc attention à la tacite reconduction.

### **- Fête foraine les 26/27 avril 2008**

Le Maire informe le Conseil qu'il a donné son accord pour que la fête foraine s'installe à Laissey les 26 et 27 avril 2008.

## **VIII/ QUESTIONS DIVERSES**

### **- FUITE D'EAU A LA FONTAINE**

D. MESNIER informe le Conseil d'une fuite d'eau à la Fontaine d'environ 60 m<sup>3</sup> / jour sous les pavés. Le problème est de remettre à neuf la place après la réparation.

Il y a une fuite au niveau de la paroi à cause d'une malfaçon de la part des CDEI.

Pour la fuite d'eau il faut mettre des gravillons damés et demander de refaire le béton désactivé en même temps qu'ils répareront la fuite de la paroi.

Envoyer une copie du compte rendu aux CDEI.

### **- ETAT DE LA RUE DU CHATEAU**

J. CARREY soulève le problème de l'état de la route à Champrond.

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 0 H 03.

Le Maire,

Yannick DESSENT

AFFICHÉ LE : 14/02/2008

RETIRÉ LE :